

AVIS PUBLIC



ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-001-F, OCA25-(P-1)-001-F, OCA25-(P-3)-001-F, OCA25-(RCA22-30105)-001-F et OCA25-(RCA09-Z01)-001-F

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2025.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(RCA24-30124)-003

Cette ordonnance autorise la modification de l'annexe B du règlement numéro RCA24-30124, afin d'ajouter l'organisme à but non lucratif « **Ambition Jeunesse Montréal** » pour la période du 3 décembre 2025 au 31 décembre 2027.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-015

Cette ordonnance autorise l'implantation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite sur l'avenue Jean-Jalbot, à proximité de l'immeuble situé au 7950, rue Jacques-Rousseau.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-016

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite situé devant le 1193, rue Guillaume-Chartier et abroge l'ordonnance numéro OCA07-(C-4.1)-004.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-017

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au 735, boulevard Saint-Jean-Baptiste et abroge l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-016.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-018

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 12555, 25e Avenue.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-019

Cette ordonnance autorise le retrait d'un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite face au 12660, avenue Léon-Ringuet et abroger l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-009.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-020

Cette ordonnance autorise l'installation d'un débarcadère réservé pour personnes à mobilité réduite face au 13290, rue Hervé-Cloutier.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-021

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 14540, rue Sherbrooke Est.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-022

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 645, 27e Avenue.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-023

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 2020, 50e Avenue.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-024

Cette ordonnance autorise l'installation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite face au 7630, rue Suzanne-Giroux.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(5984)-003

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	9468-5542 QUÉBEC INC.	1	Lot projeté 6 641 141 16363-16365, rue Delphis-Delorme, district de La Pointe- aux-Prairies		X	

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj